Image not found or type unknown

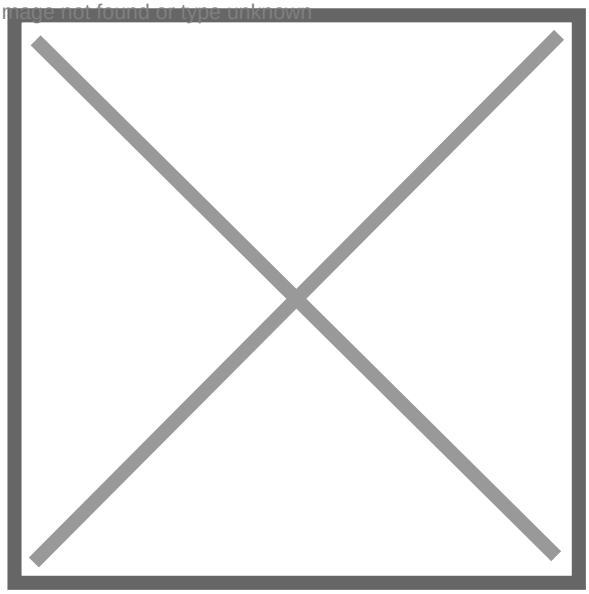

Facture eléctricitré indue

Par **julie**, le **28/02/2011** à **12:07**

Bonjour,
Nous avons acheté un appartement en 2008.Lorsque nous avons emmenagé nous avons souscrit à des abonnements edf et gdf sous les mêmes réferences.
L'abonnement gdf a bien été pris en compte puisque les précédents propriétaires avaient résilier le leur; par contre celui d'edf n'a pas pu être pris en compte parce qu'ils n'avaient pas résilier leur contrat.
Aujourd'hui les anciens propriétaires nous demandent de payer les 2 années de factures.
Devons nous payer ou non?
Les agents edf nous disent que c'est de la responsabilité des anciens propriétaires, est ce vrai?
Merci de me répondre.
Cordialement.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés